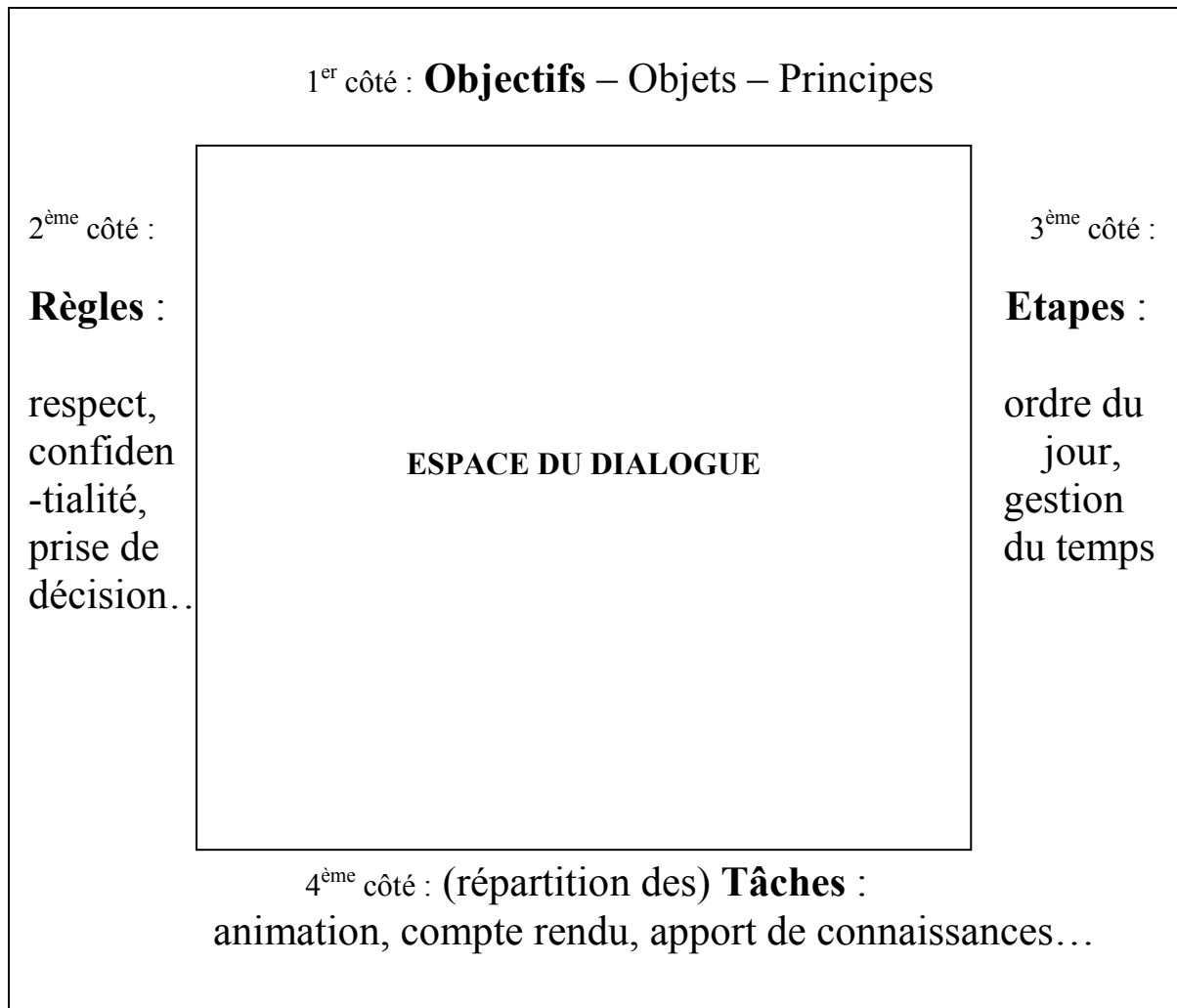


Fiche 17 - L'ANIMATEUR, GARANT DU CADRE

LE CADRE DE L'INSTANCE DE DIALOGUE



L'animateur doit :

- 1- Faire valider le cadre par les participants à l'instance de dialogue, voire le définir avec eux
- 2- faire respecter ce cadre tout au long de la réunion (avec une certaine dose de flexibilité)
- 3- l'adapter, si nécessaire, avec l'accord des participants

registres de l'échange

(dé)légitimer

Affirmer sa légitimité,
tenter d'affaiblir celle de l'autre
Discréditer un discours
(ironie, amalgame, procès d'intention)

Echanges
sur le fond

argumenter

Convaincre (démontrer, expliquer...)
Invoquer un principe supérieur

négociier

Chercher à comprendre
et à se faire comprendre
Rechercher des solutions

faire usage de la violence

Intimider
Proférer des menaces
Agresser verbalement

Echanges sur
les
personnes